JOURNAL FOOT

FOOT N°721 DU 12 NOVEMBRE 2026

Note aux clubs :
Relevé n°2 payable au 30/10 - Clubs non à jour :
GO BAS CHABLAIS

SOMMAIRE

Discipline P.03
Statut des Educateurs P.07
Règlements P.08
Féminines P.12
Technique P.15
Coupes P.17
Terrains P.18
Futsal P.25

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE LE WEEK-END
07.70.03.84.75

LES BONNES PRATIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ DU DISTRICT

Toutes les informations importantes paraissent dans le Journal Foot, chaque jeudi sur le site du District, c'est aussi le jeudi que paraissent les décisions disciplinaires et administratives.

COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs. Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie - Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

Forfait, match remis ou reporté = FMI obligatoire

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI, ni de prévenir l'arbitre

Un mail de la boîte officielle suffit.

Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- Seniors - Seniors F - U20 - U17 - U15 - U18F - U15F - U13 : Feuille de match papier + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boite mail district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour justifier la non-utilisation.
- Foot des enfants (U9 - U7) : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boite mail dédiée > footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- Foot des enfants (U11) : Uniquement via le FAL.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement jusqu'à J-7 avant la rencontre, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre. La Commission homologue ensuite les demandes au plus tard les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

DEMANDES DE DELEGUES

Merci de faire vos demandes de délégués au moins 10 jours avant la rencontre afin que nous puissions couvrir votre rencontre. Les demandes reçues la semaine précédent la rencontre ne pourront être traitées.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot 720

Président de séance : Bernard CHENEVAL
Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.
Membres présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Isabelle BLANCHET-VOYET, Corinne ROSSET.

Réunion du lundi 02 novembre 2026.
Publié le jeudi 05 novembre 2026.

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
·Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.
·Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.

DOSSIERS EN INSTRUCTION

Dossier N°07-716/79425-1
Match n° 79033270 – U20 D2 du 26/09/2026
FC CHERAN – ASC SALLANCHES

Dossier N°08-719/64157-1
Match n° 56259575 – Seniors D3 poule A du 18/10/2026
ES CERNEX II – ANNECY PORTUGAIS

Dossier N°10-721/82262-1
Match n° 80423837 – Coupe Vétérans 1er Tour du 30/10/2026
FC CLUSES – FC FORON

DEMANDES DE RAPPORTS

Dossier 721/65456-1
Match n° 56501981 – Seniors D4 Poule C
US VETRAZ – PAYS DE GEX FOOT II

PAYS DE GEX FOOT
Demande de rapport au club de **PAYS DE GEX FC** sur le comportement de leurs spectateurs pendant la rencontre et ce, pour le samedi 14 novembre 2026.

Dossier 721/80423826
Match n° 80423826 – Coupe Vétérans 1er Tour du 30/10/2026
CO CHAVANOD – ES SEYNOD

Demande de rapport à l'**arbitre de la rencontre ALTUNOK Necip** de nous communiquer le nom de l'ancien arbitre du CO CHAVANOD qui l'a insulté et ce, pour le samedi 14 novembre 2026.

Dossier N°02-714/76653-1
Match n° 78854524 – U13 D3 Poule A du 12/09/2026
US ARGONAY – US PRINGY IV
Sont convoqués le lundi 16 novembre 2026 à 18h30

US ARGONAY :
Le Président ou son représentant
MARIN Loïc, responsable technique U13
BESSON Christophe, éducateur

US PRINGY :
Le Président ou son représentant
LUCA Victorien, dirigeant

Dossier N°05-716/81222-1
Match n° 79621128 - Coupe seniors 2ème niveau du 26/09/2026
FC LEMAN PRESQU'ILE II – CS CHAMONIX
Sont convoqués le lundi 16 novembre 2026 à 19h30

L'arbitre :
AUZOUX Nicolas

FC LEMAN PRESQU'ILE :
Le Président ou son représentant
VAZQUEZ Fabrice, arbitre assistant
WECXSTEEN Xavier, délégué
KAZIKOWSKI Remi, capitaine
EL MARDI Abdelilah, éducateur

CS CHAMONIX :
Le Président ou son représentant
PELUSO Enzo, arbitre assistant
FERRADJI Aymen, capitaine
GROS Luca, joueur n°5
BOUVOT Corentin, joueur n°6
GUENNOUNI Farid, éducateur

Dossier N°09-721/79983-1
Match n° 79133359 – Seniors D4 Poule E du 24/10/2026
FC LEMAN PRESQU'ILE II – AS MARIN II
Sont convoqués le lundi 23 novembre 2026 à 18h30

L'arbitre :
MASSE Anthony

FC LEMAN PRESQU'ILE :
Le Président ou son représentant
JIAZET Rayanne, arbitre assistant
TRUCHOT Alain, délégué
GARIN Noah, capitaine
EL MARDI Abdelilah, éducateur

AS MARIN :
Le Président ou son représentant
OZBOLAT Furkan, arbitre assistant
MORAND Thomas, joueur n°5
COURPON Lucas, capitaine
BERTHET Christophe, éducateur

Dossier N°11-721/823133-1
Match n° 80425969 – Coupe U17 du 31/10/2026
AJ VILLE LA GRAND – FC GAVOT
Sont convoqués le lundi 23 novembre 2026 à 19h30

L'arbitre :
ID AMMOU Walid

AJ VILLE LA GRAND :
Le Président ou son représentant
SAL Kamilhan, arbitre assistant
TADIMI Moncef, délégué
GUERILLI Sayf, joueur n° 7
ERKHAYLA Ilias, joueur n° 10
BOUILLET Corentin, éducateur
IHSSAN Karim, dirigeant

FC GAVOT :
Le Président ou son représentant
BOCHATON François, arbitre assistant
BASTARD MILLET Virgile, joueur n°11
BETTEND Bastien, éducateur
MILLIEZ Fabien, dirigeant

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 720

Président : Aldo MARCOTULLIO

NOTE AUX CLUBS DE D1 - Equipes de jeunes.

Conformément aux dispositions de l'annexe 1 du Statut des Educateurs du District, les clubs possédant une ou des équipes évoluant en catégories **U13D1 - U15D1 - U17D1 - U20D1 - U15FD1 ET U18FD1** disposent d'un **délai de 30 jours** à compter du 07/11/2026 pour déclarer au District l'éducateur diplômé s'occupant de ces équipes.

J'effectue ma déclaration : https://forms.gle/H5oW5jEwWR9Cw5FQ8

Sans réponse dans le délai indiqué, l'équipe se verra appliquer le retrait d'un point par match au classement général.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 26/10/2026
Publiée le 29/10/2026

DECISIONS

MATCH N° : 81068932
DOSSIER N° 721/27 : PERRIGNIER CSL 2 - BONS EN CHABLAIS AG 4 U13 D5 Poule E du 07/11/2026

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « nous portons réserve sur l'ensemble des joueurs du club de PERRIGNIER CSL au motif qu'ils sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Considérant que l'équipe de PERRIGNIER CSL 1 ne jouait pas le WE du 7/8 novembre 2026

Considérant que de ce fait, la notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer à ce cas de figure.

Considérant que les joueurs FIALA Loan, DERU Benjamin, CARRAUD Tom et GAL Jules ont participé à la dernière rencontre officielle du club de PERRIGNIER CSL 1 soit la rencontre PERRIGNIER CSL 1 - EVIAN FC 1 du 10/10/2026.

Considérant que ces joueurs ayant participé à la rencontre PERRIGNIER CSL 1 - EVIAN FC 1, ils ne pouvaient pas participer à la rencontre objet du litige au motif qu'ils étaient équipiers supérieurs.

Attendu que ces joueurs ont bien participé à la rencontre objet du litige.

Décision :
La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PERRIGNIER CSL 1 pour en reporter le gain à l'équipe de BONS EN CHABLAIS AG 4 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultats :
PERRIGNIER CSL 2 : - 1 pt
BONS EN CHABLAIS AG 4 : 3 pts
PERRIGNIER CSL 2 : 0 but
BONS EN CHABLAIS AG 4 : 3 buts

MATCH N° : 56570333
DOSSIER N°721/28 : CHERAN FC 3 – UNION SALEVE FOOT 2 SENIORS D5 Poule A du 08/11/2026

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club d'UNION SALEVE FOOT portant sur le fait que « nous portons réserve sur le joueur BENJADDY Karim qui aurait une licence enregistrée moins de 4 jours avant la date de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Considérant qu'après étude du dossier, le joueur BENJADDY Karim est titulaire d'une licence enregistrée à la Ligue le 06/11/2026 avec une date d'effet au 11/11/2026.

Considérant que la rencontre objet du litige a eu lieu le 08/11/2026.

Considérant qu'à cette date, le joueur BENJADDY Karim n'était pas qualifié.

Considérant que le jouer BENJADDY Karim a pris part à la rencontre objet du litige.

Décision :
La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHERAN FC 3 pour en reporter le gain à l'équipe d'UNION SALEVE FOOT 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultats :
CHERAN FC 3 : - 1 pt
UNION SALEVE FOOT 2 : 3 pts
CHERAN FC 3 : 0 but
UNION SALEVE FOOT 2 : 3 buts

MATCH N° : 79335682
DOSSIER N°721/29 : LES HOUCHES FC 2 – MARNAZ FC 2 SENIORS D5 Poule D du 08/11/2026

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club de MARNAZ portant sur le fait que « nous portons réserve sur le joueur CAPRESSE Sullivan qui aurait une licence enregistrée moins de 4 jours avant la date de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Considérant qu'après étude du dossier, le joueur CAPRESSE Sullivan est titulaire d'une licence enregistrée à la Ligue le 05/11/2026 avec une date d'effet au 10/11/2026.

Considérant que la rencontre objet du litige a eu lieu le 08/11/2026.

Considérant qu'à cette date, le joueur CAPRESSE Sullivan n'était pas qualifié.
Considérant que le jouer CAPRESSE Sullivan a pris part à la rencontre objet du litige.

Décision :
La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe des HOUCHES FC 2 pour en reporter le gain à l'équipe de MARNAZ FC 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultats :
LES HOUCHES FC 2 : - 1 pt
MARNAZ FC 2 : 3 pts
LES HOUCHES FC 2 : 0 but
MARNAZ FC 2 : 3 buts

MATCH n°78859470
DOSSIER N° 721/30 : PERRIGNIER CSL 2 - GJFG 2 U18F à 8 du 07/11/2026

Considérant qu'il ressort des investigations de la Commission que le club de PERRIGNIER CSL n'a pas respecté la procédure de report de match « avec un arrêté municipal » tel que le prévoit les articles 38 et 41 des RG District en ne prévenant pas la permanence du District.

Considérant que celle-ci aurait pu éventuellement proposer des solutions de remplacement idoines, ce pourquoi elle a été instituée.
Considérant que de ce fait le club de PERRIGNIER CSL contrevient aux dispositions des articles 38 et 41 des RG du District.

Décision :
La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PERRIGNIER CSL 2 pour en reporter le gain à l'équipe GFGJ 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :
PERRIGNIER CSL 2 : - 1 pt
GJFG 2 : 3 pts
PERRIGNIER CSL 2 : 0 but
GJFG 2 : 3 buts

MATCH n°79396233
DOSSIER N° 721/31 : PERRIGNIER CSL 1 - LEMAN DOUVAINE 1 U13F à 8 du 07/11/2026

Considérant qu'il ressort des investigations de la Commission que le club de PERRIGNIER CSL n'a pas respecté la procédure de report de match « avec un arrêté municipal » tel que le prévoit les articles 38 et 41 des RG District en ne prévenant pas la permanence du District.

Considérant que celle-ci aurait pu éventuellement proposer des solutions de remplacement idoines, ce pourquoi elle a été instituée.

Considérant que de ce fait le club de PERRIGNIER CSL contrevient aux dispositions des articles 38 et 41 des RG du District.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PERRIGNIER CSL 1 pour en reporter le gain à l'équipe LEMAN DOUVAINE 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

PERRIGNIER CSL 2 : - 1 pt
LEMAN DOUVAINE 1 : 3 pts
PERRIGNIER CSL 2 : 0 but
LEMAN DOUVAINE 1 : 3 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION FEMININE

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026

À **CRUSEILLES** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,
Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4
Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

À **MARIGNIER** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,
Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4
Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

Pour vous inscrire, cliquez et renseignez le formulaire ci-contre :
👉 **https://forms.cloud.microsoft/e/3Cti5qXy4D**

Prochain plateau, samedi 5 décembre 2026 à Annemasse (Futsal) !

FESTIVAL U13F

Organisation : **2 poules de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes**

• La **composition des poules** ainsi que le **règlement du Tour 2** seront disponibles à partir du mercredi 18 novembre :
o Sur le site internet du district
o Sur Footclubs (FAL)

🏆 **Finale Festival U13F - Samedi 20 mars 2027**

Le tour final réunira **6 équipes** et se tiendra à **EVIAN LES BAINS,** à l'occasion de la **Finale départemental U13G et U13F.**

CHALLENGE SENIORS FEMININE à 8

Dimanche 22 novembre

Cette pratique, pensée dans un esprit de convivialité et de développement du football féminin, réunira **9 équipes** autour de **8 journées de rencontres**, avec des plateaux favorisant le temps de jeu, les échanges entre clubs et la limitation des déplacements.

Les calendriers détaillés ainsi que les rencontres de chaque journée sont disponibles sur le site du District dans la rubrique **Épreuves > Football Animation et Loisirs > Loisirs.**

COUPES FUTSAL



Ouverture des inscriptions aux Coupes Futsal !

Les inscriptions aux différentes coupes futsal sont désormais ouvertes !
Engagement des équipes directement via Footclub.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre du développement et de la promotion du football féminin, le District vous informe de l'organisation de plateau expérimental à 8 pour les U11F et de trophées Féminins U13F, U15F et U18F.

📅 **Les différentes journées se dérouleront aux dates suivantes :**

- Tour 1 : samedi 27 février 2027
- Tour 2 : samedi 24 avril 2027
- Tour final : samedi 5 juin 2027 (U11F et U13F) & dimanche 6 juin 2027 (U15F et U18F)

Conditions de participation
U11F : pratique expérimentale à 8 ;
U13F : être engagé dans une pratique U11, U13 ou U13F ;
U15F, U18F : être engagé dans une pratique à 8.
👉 Inscription à partir du 15 décembre via un formulaire d'inscription.

Dans le cadre du **Projet de Performance Fédéral Féminin (PPF)**, le District Haute-Savoie Pays de Gex met en place, comme chaque saison, les différentes actions de détection et d'accompagnement destinées aux jeunes joueuses de notre territoire. Le PPF a notamment pour objectif d'identifier, d'accompagner et de favoriser la progression des joueuses à potentiel tout au long de leur parcours sportif.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information auprès de vos **éducateurs, joueuses et familles.**

Au cours des prochaines semaines, **l'ensemble des familles des joueuses concernées recevra directement un mail d'invitation** pour participer au premier tour de détection correspondant à leur catégorie d'âge.

Nous souhaitons rappeler que ces rassemblements sont ouverts aux joueuses souhaitant s'inscrire dans une démarche de progression et découvrir le parcours fédéral. Ils constituent une première étape permettant d'observer les joueuses dans un cadre départemental avant les éventuelles phases suivantes de détection.

À l'issue de ces premiers rassemblements, un **suivi individualisé sera mis en place pour les joueuses identifiées**. Ce suivi pourra prendre différentes formes : convocations sur des rassemblements complémentaires, observations en club, actions spécifiques ou intégration dans les sélections départementales selon les catégories concernées.

Nous comptons sur votre collaboration pour encourager les joueuses à participer à cette opération qui contribue pleinement au développement du football féminin et à l'accompagnement des talents de notre territoire.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOT DES ENFANTS

Contact : footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement **U7, u9, u11 et Festival u13)**

Feuilles de plateaux

Afin de faciliter le classement, **merci de bien vouloir les renommer** ainsi : catégorie - club - date

Les feuilles de plateau doivent **IMPERATIVEMENT** être remplies dans leur totalité (date, lieu, équipes présentes)
Aucune feuille « volante » type extraction Footclub ou liste des pratiquants ne sera autorisée. A défaut le club sera amendé pour absence de licences
De nombreuses équipes ne remplissent pas les feuilles de plateaux. **Pour rappel, toute absence de licence (joueur(se) et/ou éducateur) est amendable**. Merci de le rappeler à vos encadrants.

1Feuilles de plateaux manquantes (sauf erreur de notre part)

U7 :
19.09 : Amphion - Annemasse Ambilly Gaillard
26.09 : Frangy - Thonon
10.10 : Bonneville - Cluses Sc. - Etrembieres - Semnoz-Vieugy - U. Saleve Foot

Modifications
U7
- Annemasse : Lire Bonne dans le **secteur 4** avec 2 équipes D2 (et non dans le secteur 3)

U9
- Annecy - D2 : le plateau du **5.12** prévu initialement à 10h à **Villaz** aura lieu à **9h30**
- Tous les plateaux de **GFA** auront lieu à 10h
- Bonneville/Arve : tous les plateaux de **Mt Blanc** auront lieu à Passy à **9h30**

FESTIVAL U13 et U13F

2e tour : samedi 5 décembre
Les poules et tous les documents annexes sont disponibles sur le **FAL** (garçons et filles)
Début des rencontres à 13h30 (en fonction des rencontres à suivre en u17 ou u20, le plateau peut être avancé à 13h ; en faire la demande au préalable)
Format « jour de coupe » : Tirs au but avant chaque rencontre

Rentrée des résultats :
Outre les feuilles de match et de classement qui doivent être déposées sur le FAL, il est impératif de rentrer également les résultats.
Il faut cocher « défi match » **UNIQUEMENT** si la rencontre s'est soldée par un match nul



3e tour : samedi 13 février
Finale : samedi 20 mars à Evian

FUTSAL

Noël du Futsal 2026 U7 et U9
Samedi 12 décembre 2026
Annecy
(Gymnase des sœurs Blanches)

· 6 places par catégorie (par ordre d'inscription)
· 1 équipe par club et par catégorie
· 6 enfants maximum > 4c4 + 2 remplaçant(e)s
· Rencontres de **9h30 à 12h30**
· Accueil à 8h45 pour les premiers matchs puis dans l'ordre de la 1ère rencontre (arriver au moins 30' avant)
Matchs et atelier éducatif

Inscriptions Noël du Futsal (u7 - u9) Samedi 12 décembre - Remplir le formulaire

PROJET CLUB

Contact : Sandrine Janssoone - sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr - 06.67.15.77.15
Découvrez l'outil **Projet Club** : https://www.youtube.com/watch?v=p6rLB6CK7wE

Comment se connecter au Projet Club ?

1.- **Donner les accès** sur Footclub au Projet Club à la personne référente du projet

2.- Ouvrir dans le menu sur Fooclubs le « Projet Club »

3.- Cliquer sur « Développer son club »

Nous invitons tous les clubs à faire le diagnostic de leur association afin d'avoir un état des lieux de leur structuration.
Les clubs souhaitant être accompagnés dans le remplissage de l'outils doivent en faire la demande à Sandrine Janssoone.
Ceux souhaitant renouveler leur Label Jeunes ou faire une **nouvelle démarche** au cours de la saison **2027/2028** doivent **impérativement débuter le projet club dès cette saison 2026/2027**

COMMISSION DES COUPES

Les membres de la Commission des Coupes procéderont ce lundi 16 novembre, dès 15 heures, au siège du District, au tirage au sort du deuxième tour concernant les catégories U17 et U15 ainsi que les tours de cadrage pour les catégories Seniors F et Seniors M (1er er 2ème niveau).

A vos agendas ...



COUPES CRÉDIT MUTUEL
HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX

TEAM SPORT 2000

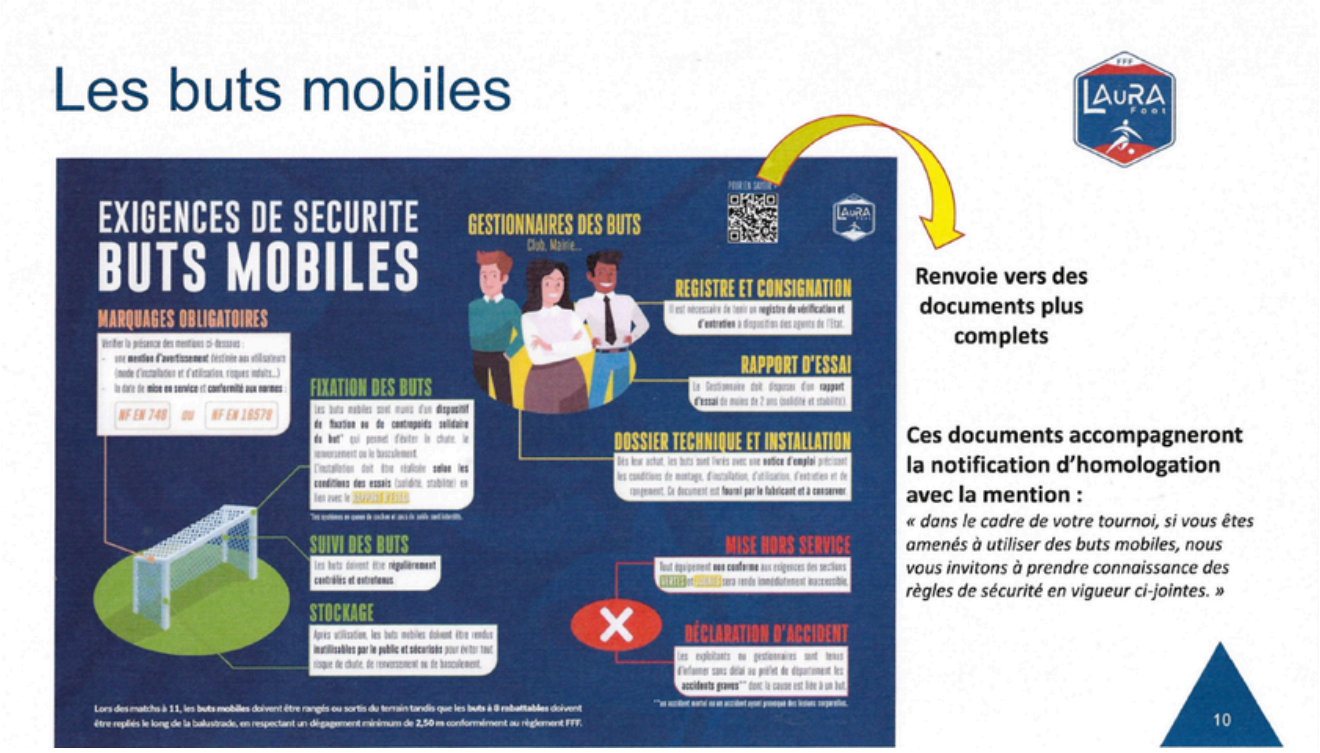
COMMISSION TERRAINS ET INS. SPORTIVES

PV N°3 Octobre 2026

Eclairages saison 2026-2027.
Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2026-2027, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)
Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).

Buts Mobiles Exigences de sécurité :
Si vous êtes amenés à utiliser des buts mobiles à l'occasion de rencontres de footA8 ou A11 , de tournois ou même lors d'entrainements, veuillez prendre connaissance des informations ci-dessous.



Ces équipements devront être conformes aux normes :
NF EN 748 ou NF EN 16579

Glossaire :
C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / CDS : Commission de Sécurité

Contrôles :

- Mairie d'Annemasse Stade de Romagny NNI 740120101 : Visite Classement IS le 06/10/2026
- Mairie de La Balme de Sillingy Stade E.Sylvestre NNI 740260102 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 06/10/2026
- Mairie de Crozet Stade Municipal NNI 11350101 : Visite Classement Initial Eclairage le 06/10/2026
- Mairie de Combloux Stade Le Plan Perret NNI 740830101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 12/10/2026
- Mairie de Megève Stade Des Veriaz NNI 741730101: Visite Renouvellement Classement Eclairage le 12/10/2026
- Mairie de Bons en Chablais Complexe Sportif 1 NNI 740430101 : Visite Classement Initial IS et Eclairage le 13/10/2026
- Mairie de Ville La Grand Stade Robert Veyrat 1 NNI 743050101 : Visite Renouvellement Classement IS le 21/10/2026
- Mairie d'Annecy Stade André Bérard 2 Meythet NNI 741820202 : Visite Classement Initial Eclairage le 21/10/2026
- Mairie de Ville La Grand Stade Robert Veyrat 2 NNI 743050102 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 27/10/2026
- CC Pays d'Alby Stade René Long NNI 740020201 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 28/10/2026
- CC du Haut Chablais Stade de la Bride NNI 740320101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 29/10/2026
- CC4R Stade La Ferme De Saillet 2 NNI 741280102: Visite Renouvellement Classement Eclairage le 29/10/2026

Classements

PV CFTIS N°4 du 29/10/2026

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

THONON LES BAINS - STADE DE VONGY 1 - NNI 742810401

Cette installation est classée en Niveau T2 PN Prov jusqu'au 30/11/2026

La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 23/07/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 29/09/2026.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 29/10/2031.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

LA ROCHE SUR FORON - STADE JEAN MOENNE - NNI 742240101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/11/2033.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec pour objectif le classement de l'installation en Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Lettre d'intention de travaux du 16/07/2026
- Plan de l'aire de jeu agrandie du 08/10/2026

Plan des vestiaires du 22/02/2022

La C.F.T.I.S. note que la demande d'avis préalable porte principalement sur la mise en conformité de l'installation, à travers les travaux suivants :
- Aire de jeu : agrandissement aux dimensions réglementaires de 105 m × 68 m ;
- Bancs de touche : remplacement ou mise en place de bancs d'une longueur de 5 m
- Main courante : mise en place d'un dispositif de grillage permettant d'assurer l'obstruction requise.
La C.F.T.I.S. constate que les dimensions et aménagements des vestiaires correspondent aux requis du Niveau T3.
Elle attire l'attention sur le point suivant : les terrains en pelouse naturelle classés T1, T2 et T3 devront faire l'objet de tests in situ lors du classement initial, puis tous les 5 ans et ils devront répondre aux exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité (Art 3.2.6.1).

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser dans le respect des remarques ci-dessus, et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classements transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 4 du 22 Octobre 2026.

PV CRTIS N°4 du 22/10/2026

1. Classement des installations
1.1 Classement initial

ST JULIEN EN GENEVOIS - GYMNASE DU LEMAN - NNI 742439901
Ce gymnase n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement du propriétaire, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président C.D.T.I.S, le 27/08/2026, du plan du gymnase, du PVCDS du 09/12/2024.
Aucun spectateur n'est admis sur l'aire de jeu; le gymnase n'étant pas équipé de gradins, de tribune, la capacité est de 0 spectateur.
Au regard des documents transmis, la commission classe le gymnase au niveau FUTSAL-4, à l'échéance du 22/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

ANNEMASSE - STADE DU ROMAGNY - NNI 740120101
Cette installation est retirée du classement.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement du propriétaire, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S, le 06/10/2026, du plan des vestiaires.
La commission rappelle que les arcs boutants sont interdits (Article 3.9.1.1) et demande qu'ils soient retirés.
Au regard des documents transmis, sous réserve de mettre en conformité les buts à 11, avant le 30/06/2027 (fournir une photo), la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 22/10/2036.

BONS EN CHABLAIS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 740430102
Cette installation est classée au niveau A8 SYN, à l'échéance du 01/09/2028.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation, de l'API du 22/06/2026 pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, du rapport de visite de M.Alain ROSSET, Membre C.R.T.I.S, le 13/10/2026, du plan des vestiaires.
Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau A8 SYN, à l'échéance du 22/09/2036.

CHENE EN SEMINE - STADE DE LA SEMINE 2 - NNI 740680102
Cette installation est classée au niveau T6SYN provisoire, à l'échéance du 13/04/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance du rapport des tests IN SITU de suivi, du 11/10/2026 et confirme le classement au niveau T6 SYN, à l'échéance du 16/10/2035.

MEGEVE - STADE DES VERIAZ - NNI 741730101
Cette installation était classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 11/09/2026.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, du rapport de visite de MM. Alain ROSSET et Jean-Luc METRAL, Président et Membre de la C.D.T.I.S, le 14/09/2026.
La commission acte une non conformité mineure sur la hauteur des buts à 11 et rappelle qu'elle doit être de 2.44 m +/- 1 cm, dès la prochaine compétition (article 3.9.1.2).
La commission rappelle l'obligation de réaliser les tests IN SITU de suivi et d'envoyer le rapport d'essais avant le 22/04/2027.
Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 22/04/2027.

1.3 Changement de niveau de classement

BONS EN CHABLAIS - Stade Alain Blanchet - NNI 740430101
Cette installation est classée au niveau T4 SYN, à l'échéance du 17/06/2028.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation, de l'API du 27/06/2026 pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, du rapport de visite de M.Alain ROSSET, Membre C.R.T.I.S, le 13/10/2026, du plan des vestiaires.
Article 3.9.1.2. La commission rappelle que la hauteur des buts à 11 doit être de 2.44 m +/- 1 cm et mise en conformité avant la prochaine compétition.
Article 3.4. Zone de sécurité augmentée. Non conformité majeure pour du T4. La zone de sécurité derrière la ligne de but doit être de 6m, sur toute la largeur de l'aire de jeu, pour un niveau T4SYN, dans le cadre de mains courantes.
La commission rappelle que les tests IN SITU initiaux doivent être réalisés et le rapport d'essais envoyé avant le 15/04/2027.
Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 22/04/2027, dans l'attente du rapport d'essais IN SITU.

VOUGY - STADE LES VERNAIS 2 - NNI 743120102
Cette installation est retirée du classement à l'échéance du 13/03/2035.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement du propriétaire, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S, le 27/09/2026.
Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T7 PN, à l'échéance du 22/10/2036.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses
2. Classement des éclairages
2.1 Classement initial

CROZET - STADE MUNICIPAL DE CROZET - NNI 11350101
Cet éclairage est neuf.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'un classement initial du propriétaire, le 06/10/2026 et de l'étude photométrique SIGNIFY, du 14/11/2022.
Principales données suivantes :
Dimension de l'aire de jeu de 103 m x 62 m.
Implantation latérale symétrique 2*2 mâts.
8 projecteurs LEDS de 1500W.
Hauteur des mâts 18 m.
Lignes de touche 3.5 m.
Lignes de but environ 18.5 m.
GR Max. 44.9.
Angle visée MAX 64.8°.
Couleur 5700.
Valeurs relevées le 06/10/2026 par M. BERNARD Pierre membre CDTIS 74.
Eclairement horizontal Moyen : 129 Lux.
U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.27.
U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.43.
Le projet est conforme à la règlementation des terrains et éclairages (édition2021).
La C.R.T.I.S classe cet éclairage, au niveau E7 à l'échéance du 22/10/2030

VOUGY - STADE LES VERNAIS 2 - NNI 743120102
Cet éclairage est neuf.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire, le 23/09/2026 :
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux, réalisé par M. ROSSET Alain Président C.D.T.I.S, le 23/09/2026 :
L'APE du 04/03/2026.
Type de projecteurs : LED.
Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 153 lux.
U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,46.
U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,66.
La C.R.T.I.S classe cet éclairage au niveau E6, à l'échéance du 22/10/2030.

CHILLY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 740750102
Cet éclairage est neuf.
La commission prend connaissance de la demande de classement initial d'un éclairage E6, du 06/10/2026 et de l'étude photométrique SIGNIFY, du 12/11/2019.
Les principales données suivantes :
Dimension de l'aire de jeu de 100 m x 65m
Implantation angulaire Asymétrique 2*2 mâts
12 projecteurs LEDS de 1580W,
Hauteur des mâts 14 m
Lignes de touche 3.5 m
Lignes de but environ de 0 à 4 m
GR Max. 56

Angle visée MAX 76°
Couleur 5700
Valeurs relevées le 10/10/2026 par M. ROSSET Alain Président CDTIS:
Eclairement horizontal Moyen : 150 Lux.
U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.42.
U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.72.
La C.R.T.I.S note que les GR et les angles de visée sont non conformes pour E6 Réglage de projecteurs à prévoir.
La C.R.T.I.S classe cet éclairage, au niveau E7 à l'échéance du 22/10/2030

2.2 Confirmation de classement

COMBLOUX - STADE LE PLAN PERRET - NNI 740830101
Cet éclairage est classé au niveau E6, à l'échéance du 10/11/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, le 10/09/2026 :
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux, réalisé par M. ROSSET Alain Président C.D.T.I.S 74, le 12/10/2026 :
Type de projecteurs : LED.
Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 123 lux.
U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,42.
U2h ((Eh Min/Eh Moy) : 0,65.
La CRTIS note que les Coefficients d'uniformité sont limites
Prévoir un réglage des points de visée des projecteurs avant le prochain contrôle
La C.R.T.I.S confirme le classement de cet éclairage au niveau E6, à l'échéance du 22/10/2030.

FERNEY VOLTAIRE - COMPLEXE SPORTIF DU COSEC 2 - NNI 11600102
Cet éclairage est classé au niveau E6, à l'échéance du 16/11/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, le 22/09/2026 :
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux, réalisé par M. BERNARD Pierre Membre C.D.T.I.S, le 22/09/2026 :
Type de projecteurs : LED.
Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 154 lux.
U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,41.
U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,63.
La C.R.T.I.S confirme le classement de cet éclairage au niveau E6, à l'échéance du 22/10/2030.

LA BALME DE SILLINGY - STADE ÉDOUARD SYLVESTRE - NNI 740260102
Cet éclairage était classé au niveau E6, à l'échéance du 08/03/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, le 06/10/2026 :
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux, réalisé par M. ROSSET Alain Président C.D.T.I.S, le 06/10/2026 :
Type de projecteurs : LED.
Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 136 lux.
U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,40.
U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,61.
La commission recommande un réglage des projecteurs.
La C.R.T.I.S confirme le classement de cet éclairage au niveau E6, à l'échéance du 22/10/2030.

MEGEVE - STADE DES VERIAZ - NNI 741730101
Cet éclairage était classé au niveau E6, à l'échéance du 10/11/2023.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, le 10/10/2026 :
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux, réalisé par M. ROSSET Alain Président C.D.T.I.S, le 12/10/2026 :
Type de projecteurs : IM.
Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 187 lux.
U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,33.
U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,44
La CRTIS note que les Coefficients uniformité sont non conformes pour E6. Réglage ou changement de projecteurs à prévoir.
La C.R.T.I.S classe cet éclairage au niveau E7, à l'échéance du 22/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

BONS EN CHABLAIS - Stade Alain Blanchet - NNI 740430101
Cet éclairage est neuf.
La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire et données suivantes
Dimension de l'aire de jeu de 105 m x 68 m.
Implantation latérale symétrique 2*2 mâts.
16 projecteurs LEDS de 1500W.
Hauteur des mâts 22 m.
Lignes de touche 6 m.
Couleur 5700.
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux, réalisé par M. Alain ROSSET, Président C.D.T.I.S, le 13/10/2026 :
Eclairement horizontal Moyen : 257 Lux.
U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.52.
U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.73.
Le projet est conforme à la règlementation des terrains et éclairages (édition2021).
La C.R.T.I.S classe cet éclairage, au niveau E5 à l'échéance du 22/10/2030

<u>Réunions Mairies /Clubs</u>

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT

Poule A
FUTSAL BOURGET UNITED
AFK MONTMELIAN 2
US CHARTREUSE GUIERS
U O ALBERTVILLE
US LA MOTTE SERVOLEX
FUTSAL LAC ANNECY 2
CLUSES BONNEVILLE FORON 2
A S THONON

Poule A, rencontres aller-retour
Toujours 2 arbitres avec 50% de la somme totale remboursée.
Pour les clubs du District 73 & 74, merci d'envoyer les copies des feuilles de frais arbitres par mails ou courriers au District concerné pour remboursement.
Le championnat Futsal pour les Districts 73 et 74 est au niveau B donc pas de contrainte de double licence. Rappel, un joueur peut jouer un match futsal le jour J et un match foot traditionnel les jours J-1 ou J+1.
AS THONON et FBU (en attente de confirmation) joueront cette saison 2 * 20 en temps décompté. Les autres 2 *25 sans arrêt du temps.
AS THONON souhaite le plus souvent possible jouer le week-end, dans l'attente de connaître leurs adversaires.
Merci de répondre très rapidement au questionnaire envoyé conjointement par mail.
Le calendrier est en ligne avec les réponses que nous avons reçues.

COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2027
EXTRAIT DU REGLEMENT COUPE DE SAVOIE FUTSAL

Mail : Demande du FC ST BALDOPH sur les modalités d'inscriptions en coupe futsal d'une équipe seniors.
Réponse : Un simple mail au district avec la messagerie officielle du club avant le 22 Novembre 2026. Je vous inscrits donc en seniors masculin.

1- Dates retenues pour chaque catégorie :
Seniors M : 1er tour entre le 4 et le 10 janvier 27
2ème tour entre le 18 et le 24 janvier 27
3ème tour entre le 1er et le 7 février 27
Les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine ou le week-end.
Finale le 28 février 2027

2- Catégories et nombre de joueurs
Seniors :12 joueurs en matchs à élimination directe avec utilisation de la FMI.

Les clubs du 73 et 74 évoluant en championnat futsal sont inscrits d'office. Les clubs libres du 73 peuvent s'inscrire pour cette coupe par simple mail au District 73.
Un joueur ou une joueuse peut jouer officiellement le jour J en futsal ou en foot libre et J+1 ou J-1 dans une autre discipline, foot libre ou futsal, beach soccer. Dans la même discipline, 48H00 minimum.

3-Temps de jeu

Pour les rencontres sèches :

Seniors masculins : 2 x 25 + Prolongations 2 x 5 + 3 tirs aux buts*

* Les tirs aux buts sont effectués par 3 joueurs ayant terminés la rencontre sauf en séniors masculin, par 3 joueurs ayant terminés les prolongations.

5-Équipement obligatoire :

Maillots numérotés (2 jeux de maillots de couleurs différentes sur le plateau).
Protège- tibias.
Shorts/chaussettes identiques.
Chaussures adaptées au futsal.
Chasubles pour les remplaçants.
Si port de lunettes de vue, uniquement lunettes adaptées pour le sport.
Pas de piercing apparent sur les parties du corps visible.
Trousse pharmacie.
Ballon spécifique futsal (au moins 1)

Inscriptions à ce jour :

SENIORS M

Equipes du championnat inscrites d'office :

FUTSAL BOURGET UNITED
U S CHARTREUSE GUIERS
AFK MONTMELIAN 2
U O ALBERTVILLE
US LA MOTTE SERVOLEX
CBF 2
THONON AS
FLAC 2

Inscriptions par mail :

ALBERTVILLE FOOT 73
FC NIVOLET
FC ST BALDOPH
COEUR DE SAVOIE FOOTBALL